

DESIGNATION

Propriété dite « CHATEAU DE PELLBUZAN » comprenant :

1^{er}) LE CHATEAU (510 M2) proprement dit, comprenant :

Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, grand salon, petit salon, grand bureau, petit bureau, salle-à-manger, cuisine, arrière-cuisine, chambre froide - blanchisserie.

Au premier et deuxième étage : couloir, dix chambres avec parquet, huit douches, huit wc
Cave

Une petite chapelle

Une maison de gardien (85M2) cuisine américaine, 2 salles de bains, 3 chambres

Une maison d'autres (55M2) cuisine américaine, 1 salle de bain, 2 chambres

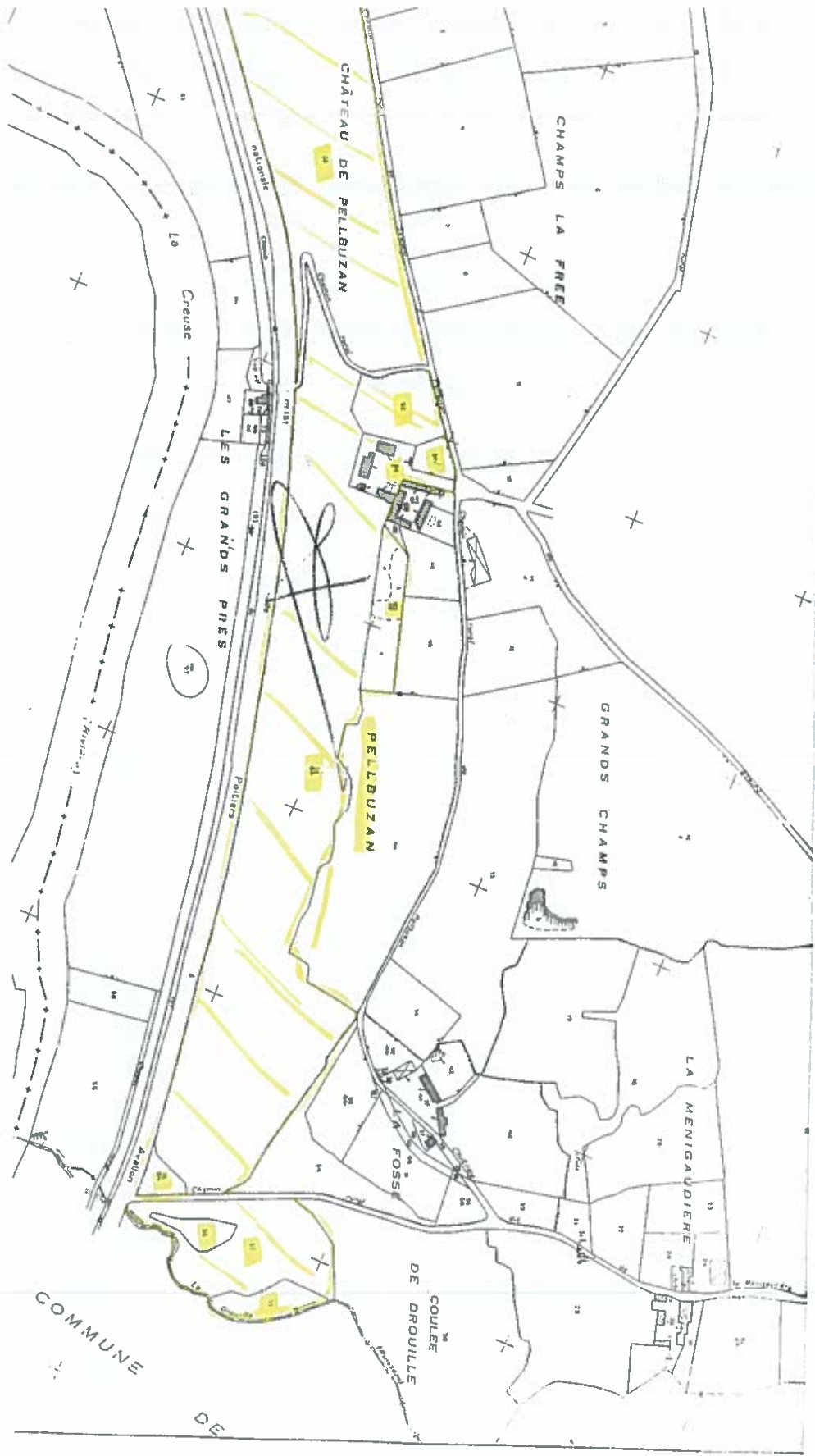
Diverses dépendances, 3Boxes à chevaux, garage.

Jardin et parc attenants et diverses parcelles en nature de terres, prés et bois.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Contenance	nature
AH	31	Coulée de Drouille	00ha27a10ca	peupleraie
AH	32	Coulée de Drouille	01ha28a50ca	taillis
AH	33	Coulée de Drouille	00ha14a90ca	peupleraie
AH	50	Pellbuzan	00ha35a90ca	sol
AH	51	Pellbuzan	00ha13a02ca	jardin
AH	52	Pellbuzan	00ha52a85ca	pré
AH	66	Château de Pellbuzan	04ha30a20ca	taillis
AH	73	Pellbuzan	08ha34a28ca	taillis
AH	76	Pellbuzan	00ha12a95ca	pré
AH	103	Pellbuzan	00ha46a61ca	terre taillis
AI	73	Coteau de Scoury	07ha36a60ca	taillis
		TOTAL	23ha32a91ca	

2^{ème}) ECURIE sise au rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AH - n°100, lieudit « PELLBUZAN » d'une contenance totale de 2a18ca, forme le lot n° DEUX (2) de l'état descriptif de division.



CHATEAU DE PELLUZAN

CHAMPS LA FREE

LES GRANDS PIES

PELLUZAN

GRANDS CHAMPS

LA MENIGAUDIERE

FOSSE
DE COULEE
DE DROUILLE

COMMUNE DE